

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

## **Procès verbal de la réunion du 08 juillet 2025**

### **DATE DE CONVOCATION: Le 04 juillet 2025**

**Le huit juillet deux mille vingt-cinq** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 04 juillet 2025.

**Étaient présents (par ordre alphabétique) :** ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joël

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
  - 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
  - 3 - Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Creuse Grand Sud
  - 4 - Fixation nombre et répartition des sièges du conseil communautaire
  - 5 - Remise exceptionnelle de loyeur pour de nouveaux locataires
- 
- 6 - Questions diverses  
Motion radiothérapie Centre Hospitalier de Guéret

\*\*\*\*\*

### **1 - Désignation du secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole, Secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Creuse Grand Sud :**

Le transfert de la compétence « assainissement collectif », responsabilité aujourd'hui communale, à la Communauté de communes Creuse Grand Sud était initialement prévu pour le 1er janvier 2026.

Ce changement d'échelle faisant suite à la NOTRe, a fait l'objet de plusieurs ajustements et a été rendu optionnel par la Loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Pour préparer cette évolution importante, la Communauté de communes a porté une expertise préalable visant à la construction d'un projet de service d'assainissement intercommunal. Le travail a permis de dresser un état des lieux des 19 services d'assainissement communaux de l'intercommunalité, d'identifier les principales priorités et de définir les contours d'un futur service d'assainissement intercommunal opérationnel.

Une synthèse de cette étude a été présentée lors de la conférence des maires réunie le 3 juin 2025 à Vallière pour débattre des suites à donner à ce dossier important.

Par courriel du 11 juin 2025, la Communauté de communes a sollicité l'avis des communes vis à vis de trois orientations possibles :

- La poursuite du projet de transfert de la compétence à échéance 2027

- ▶ La poursuite du projet de transfert, pour les seules communes volontaires, à échéance 2027
- ▶ L'abandon du projet de transfert

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Alpinien a débattu de ce dossier et s'est positionné en faveur de la solution suivante :

**Transfert à la carte de la compétence "assainissement collectif" des communes volontaires à la Communauté de communes Creuse Grand Sud au 1er janvier 2027.**

Il s'agit d'un transfert partiel de la compétence à l'intercommunalité dans le cadre d'un transfert de droit commun formalisé, le cas échéant, par les futures délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux (dans les conditions de la majorité qualifiée).

La Communauté de communes acquerra cette nouvelle compétence pour les communes volontaires ayant souhaitées transférer leur compétence assainissement collectif.

Pour cela, il conviendra de déterminer l'intérêt communautaire induisant également la constitution d'une taille critique suffisante à la création d'un service intercommunal viable et pertinent.

La date du transfert est fixée au **1<sup>e</sup> janvier 2027** pour disposer d'un temps suffisant à la préparation, dans de bonnes conditions, du futur service d'assainissement intercommunal.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Alpinien s'est positionné comme volontaire pour transférer sa responsabilité communale à l'intercommunalité, **à condition que la commune continue à assurer l'entretien courant des systèmes avec une refacturation à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.**

#### **4 - Fixation nombre et répartition des sièges du conseil communautaire :**

Madame le maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre doivent, au plus tard six mois avant le renouvellement général des conseils municipaux (soit avant le 31 août 2025), se prononcer sur la composition du conseil communautaire pour le mandat suivant.

Chaque conseiller municipal a reçu, en même temps que la convocation, le modèle de délibération et le tableau de répartition des sièges transmis par les services de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Après examen des différentes options, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ décide de retenir la répartition actualisée des sièges issue du **droit commun**,
- ▶ fixe à **44** le nombre de sièges communautaires pour la communauté de communes Creuse Grand Sud,
- ▶ approuve la **répartition par commune** telle que figurant dans le tableau annexé.

Communes	Population municipale de référence	Part de la population totale	Répartition actualisée issue du droit commun
Alleyrat	141	1,23%	1
Aubusson	3 036	26,38%	12
Blessac	532	4,62%	2
Croze	187	1,62%	1
Faux la Montagne	448	3,89%	1
Felletin	1 552	13,49%	6

<b>Gentioux Pigerolles</b>	371	3,22%	1
<b>Gioux</b>	179	1,56%	1
<b>Moutier Rozeille</b>	433	3,76%	1
<b>Néoux</b>	279	2,42%	1
<b>La Nouaille</b>	228	1,98%	1
<b>La Villedieu</b>	51	0,44%	1
<b>La Villetelle</b>	166	1,44%	1
<b>St Alpinien</b>	290	2,52%	1
<b>St Amand</b>	453	3,94%	1
<b>St Avit de Tardes</b>	163	1,42%	1
<b>St Frion</b>	252	2,19%	1
<b>St Maixant</b>	233	2,02%	1
<b>St Marc à Frongier</b>	427	3,71%	1
<b>St Marc à Loubaud</b>	126	1,09%	1
<b>St Pardoux</b>	196	1,70%	1
<b>St Quentin la Chabanne</b>	368	3,20%	1
<b>St Sulpice les Champs</b>	343	2,98%	1
<b>St Yrieix la Montagne</b>	221	1,92%	1
<b>Ste Feyre la Montagne</b>	120	1,04%	1
<b>Valliere</b>	714	6,20%	2
<b>TOTAL</b>	<b>11 509</b>	<b>100,00%</b>	<b>44</b>

### **5 - Remise exceptionnelle de loyer pour de nouveaux locataires :**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame CHAULET Célia, nouvelle locataire avec son conjoint et son fils depuis le 20 juin dernier au n° 15 grande rue.

Dans ce courrier, Madame CHAULET sollicite "une exonération temporaire ou une réduction du loyer", en raison de l'état très dégradé du papier peint et de la peinture dans le logement.

Elle rappelle à ses collègues qu'une visite préalable avait eu lieu le 13 juin, en présence de Monsieur PERREAUT François, adjoint au Maire et d'elle même. À cette occasion, il avait été constaté que des travaux de rafraîchissement étaient nécessaires. Madame CHAULET Célia avait alors indiqué qu'elle prendrait en charge ces travaux et les réaliserait progressivement, en donnant priorité à la pièce principale et à la cuisine. Ces constats ont été confirmés lors de l'état des lieux effectué le 20 juin.

Madame le Maire rappelle que la commune a tout mis en œuvre pour permettre l'installation rapide des nouveaux locataires, à leur demande, dans un très bref délai.

Elle informe également que des travaux ont été réalisés par la commune avant leur arrivée, dont certains non prévus au budget primitif 2025, mais rendus nécessaires.

**Le remplacement du chauffe-eau électrique**, tombé en panne avant le départ des précédents locataires, a été effectué en février 2025, pour un montant de 1 165,44 €. Ce remplacement était prévu au budget.

**Le remplacement de la douche d'angle d'origine** (plus de 20 ans), de petite taille (0,75 m x 0,75 m) et vieillissante, a été jugé prioritaire et réalisé dans les plus brefs délais. Cette dépense, non budgétée et s'élevant à 2 430,00 €, a été effectuée dès le 19 juin, grâce à la réactivité conjointe de la commune et de l'entreprise intervenante, permettant une exécution dans un délai exceptionnellement court, avant votre entrée dans le logement.

Ces travaux ont représenté une dépense totale de **3 595,44 € depuis le début de l'année 2025** pour ce seul logement, **auxquels s'ajoute l'important travail réalisé par l'agent communal**, notamment pour la préparation de l'installation de la nouvelle douche, plus moderne et de plus grande taille, ainsi que pour d'autres petits travaux d'entretien.

À l'issue des discussions, Madame le Maire propose d'accorder à titre exceptionnel une remise de **315,00 €**, correspondant à un demi-loyer hors charges, en contrepartie des travaux de rafraîchissement qui vont être effectués par la locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à la majorité, avec :

- **6 voix POUR** : CHABANT Évelyne, BILLEGA Nicole, ALLOCHON Bernard, CARNET Laurianne, CHABANT Agnès, DEPARDIEU Patrick,
- **3 voix CONTRE** : RICHIN Joël, PERREAUT François, BIELLI Sylvie.

## **6 - Questions diverses :**

### **► Motion radiothérapie Centre Hospitalier de Guéret**

*Madame le maire donne lecture de la motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre hospitalier de GUERET.*

*Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.*

**► Madame le Maire indique que les travaux de curage de la pêcherie de Planet ont été réalisés. Les élus se déclarent très satisfaits du résultat.**

**► Elle signale qu'après des échanges avec les services de la Préfecture, la licence IV de la commune pourra à nouveau être utilisée. Madame le Maire prendra contact avec Madame DEMIR Gülkiz , seule habilitée à l'exploiter pour la commune, afin de fixer une ou plusieurs dates.**

### **► Travaux communaux en cours ou à venir :**

*Le jardin du souvenir et l'embellissement du columbarium (avec accès PMR) sont en cours. Monsieur RICHIN Joël, adjoint, a récupéré une mini-pelle louée chez BLS et en a assuré le transport au cimetière, ainsi qu'à deux autres endroits sur la commune (Grimaudeix et Poirier). Il a également apporté son aide à l'employé communal, notamment pour la mise en place d'une pierre destinée à un banc au columbarium.*

*La peinture des volets de la mairie est en partie achevée. Il reste à peindre la façade bois de l'ancienne chaufferie attenante, ainsi que les deux chiens-assis. En raison de la hauteur, un professionnel sera sollicité pour ces derniers.*

*Les travaux à l'oratoire reprendront prochainement. Un devis sera demandé par Monsieur RICHIN Joël, à Monsieur AUGRAS Eric pour la maçonnerie (voûte).*

### **► Travaux à l'école et entretien divers :**

*Plusieurs travaux sont prévus à l'école pendant les vacances scolaires, notamment :*

**Extérieur** : abri pour trottinettes, pose d'un grillage en bas de la cour vers les cuves à gaz.

**Intérieur** : installation d'étagères murales dans les classes.

*Médhy, l'employé communal, a également procédé à l'arrachage des souches des tilleuls, abattus il y a quelque temps car devenus dangereux pour les enfants.*

**► Monsieur PERREAUT François, adjoint, signale la dégradation d'un mur en pierre situé à l'école, entre le parterre fleuri et l'escalier d'accès au bâtiment scolaire. Un devis sera demandé par Monsieur RICHIN Joël à Monsieur AUGRAS.**

### **► Cantine scolaire:**

*Du matériel a été acheté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour un montant total de **1 266,79 €**.*

**► Madame le Maire signale également qu'il y a eu de nombreuses réunions concernant le PLUI, et que d'autres sont prévues d'ici la fin de l'année, dont trois réunions publiques, à des dates encore non précisées.**

*Par ailleurs, deux réunions intercommunales auront lieu prochainement :*

- Une commission économique le **9 juillet**

- Une commission voirie le **10 juillet**

*Côté festivités, elle rappelle que le repas champêtre se tiendra le samedi 26 juillet à 12h00, et qu'une réunion de préparation sera programmée prochainement afin d'organiser ce moment de convivialité.*

*Dans le cadre du Jubilé de l'Espérance 2025, **une messe** sera célébrée à l'église de Saint-Alpinien le **lundi 21 juillet à 18h00**.*

► *Enfin, **Messieurs RICHIN Joël et QLLOCHON Bernard** présentent le compte rendu de la réunion du **SIAEP de la Rozeille** à laquelle ils ont assisté.*

*Une canalisation va être construite entre le barrage des Combes et la station de traitement des eaux située à Magnat-l'Étrange, afin de mieux répondre aux besoins en eau potable des habitants desservis par le syndicat. Cette infrastructure a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement en cas de pénurie ou de présence de bactéries rendant l'eau impropre à la consommation, comme cela a été le cas en 2023, où certains habitants ont été temporairement privés d'eau potable et une distribution de packs d'eau avait alors été organisée.*

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h10.

\*\*\*\*\*

**Evelyne CHABANT,**  
**Maire**

**Nicole BILLEGA,**  
**Secrétaire de séance**